Premières informations

SES MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et Politiques d'Emploi

Numéro 83 - MAI 1988

LA RÉINSERTION DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE APRÈS UN STAGE DU FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

Quarante-trois mille personnes ont été admises en 1987 à un stage de formation financé par le Fonds national de l'emploi à l'intention des chômeurs de longue durée — soit inscrits à l'ANPE depuis au moins un an, soit en situation de chômage répétitif.

Avec d'autres dispositifs de formation et de réinsertion, notamment les stages modulaires et les stages de mise à niveau, gérés par l'ANPE, les stages de formation du FNE participent du **plan de réinsertion des chômeurs de longue durée**, mis en œuvre par les pouvoirs publics en faveur des demandeurs d'emploi connaissant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (cf. encadré).

Afin de mieux connaître les caractéristiques des stagiaires et d'évaluer leur situation six mois après la fin du stage, le Service des Études et de la Statistique a mené en novembre 1987 une enquête auprès d'un échantillon de 3100 personnes dont le stage avait pris fin en avril ou en mai. Une enquête analogue avait été menée en 1986.

SES SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

Caractéristiques des stagiaires.

Le profil des stagiaires en 1987 fait apparaître, par rapport à l'année précédente, un rééquilibrage des recrutements correspondant à la volonté des pouvoirs publics d'orienter davantage les stages du FNE vers les personnes dont l'accès à l'emploi est le plus problématique.

Ainsi, la part des jeunes, dont la probabilité de réinsertion est souvent meilleure que celle de leurs aînés, passe-t-elle de 31% à 23%. Ce rééquilibrage est également perceptible en termes de niveau de formation : plus du quart des stagiaires ont un niveau de formation faible — correspondant à la fin des études obligatoires, niveaux 6 ou 5 bis de l'Éducation Nationale —, contre un stagiaire sur cinq en 1986. Le niveau le plus représenté — correspondant au CAP ou au BEP, niveau 5 de l'Éducation Nationale — diminue ainsi, de 51% en 1986 à 48%. Ces modifications s'accompagnent toutefois d'une baisse de la part des femmes parmi les stagiaires de 54% en 1986 à 47%.

Parmi les motifs de chômage des stagiaires, c'est le licenciement (économique ou non) qui est cité le plus souvent : 41% contre 39% en 1986. Le second motif par ordre d'importance est la fin d'un contrat de travail précaire, à durée déterminée ou temporaire : 31% contre 28% en 1986. La progression de ces motifs de chômage, au détriment surtout de la recherche d'un premier emploi, correspond également au rééquilibrage souhaité du recrutement des stagiaires.

La durée de chômage avant le stage, bien que ne prenant en compte que la dernière inscription à l'ANPE, évolue dans le même sens : près de 60% des stagiaires étaient chômeurs depuis un an ou plus — dont 28% depuis deux ans ou plus —, contre 50% en 1986 — dont 25% depuis deux ans ou plus.

Enfin, on constate que 38% des stagiaires ne percevaient pas ou plus d'allocation de chômage avant leur admission en stage — question qui n'était pas posée en 1986.

L'insertion à l'issue du stage.

Le rééquilibrage du recrutement des stagiaires vers les personnes connaissant davantage de difficultés de réinsertion conduit logiquement, en moyenne, à une moins bonne insertion des stagiaires, surtout si celle-ci n'est mesurée qu'à un moment du processus de réinsertion. En 1987, six mois environ après la fin du stage, la proportion des stagiaires ayant un emploi est de 40,0%. Elle était de 43,9% en 1986, et l'inflexion est donc limitée. Parmi les anciens stagiaires ayant un emploi, plus de 9 sur 10 ont un contrat de travail, définitif (17,1% des anciens stagiaires), à durée déterminée (14,1%) ou temporaire (2,8%), ou encore ont créé ou repris une entreprise (2,6%).

La comparaison des situations d'emploi observées en 1987 et 1986 fait ressortir que le fléchissement de l'employabilité moyenne coïncide en grande partie avec une baisse de la part des TUC et des stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), celle-ci découlant elle-même directement du rééquilibrage du recrutement des stagiaires vers les chômeurs adultes.

Au moment de l'interrogation, 53% des anciens stagiaires sont à nouveau chômeurs. Toutefois, parmi eux, un tiers ont occupé un emploi depuis la fin du stage et l'ont perdu, généralement pour cause de fin de contrat à durée déterminée ou de mission d'intérim.

Au total, six stagiaires sur dix ont trouvé un emploi dans les six mois suivant le stage, et quatre sur dix n'en n'ont occupé aucun. Cette dernière proportion a légèrement augmenté par rapport à 1986, où elle était d'un tiers, par suite de l'effort de rééquilibrage des stages en direction des demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Motif de chômage (%)	1986	1987	1986	1987	Situation six mois après le stage
Licenciement	38,9	**41,1**	3,7	**2,6**	Création ou reprise d'entreprise
Fin de contrat à durée déterminée ou de mission d'intérim	28,4	**31,1**	16,7	**17,1**	Contrat à durée indéterminée
Fin de scolarité, d'apprentissage ou de service national	9,2	**8,0**	16,9	**14,1**	Contrat à durée déterminé
Démission	6,6	**8,4**	1,8	**2,8**	Intérim
Fin de stage	2,2	**2,8**	4,8	**3,4**	TUC, SIVP
Motifs divers	14,7	**8,6**	***43,9***	***40,0***	***Ensemble des situations d'emploi***
			2,1	**3,3**	Stage de formation, reprise d'études ou service national
			49,9	**53,4**	Chômage
			4,1	**3,3**	Retrait du marché du travail

PLAN DE RÉINSERTION DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE
(Principales mesures)

Mesure	Public visé	Objectifs	Durée et modalités	Statut	Nombre de bénéficiaires en 1987 (éventuellement date de début de la mesure)
Contrat de réinsertion en alternance (CRA).	Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans inscrits depuis un an ou plus.	Embauche de chômeurs de longue durée.	Un an minimum.	Salarié sous CDI ou CDD.	6700 (1/9/87)
Exonération de cotisations sociales de 50 %.	Chômeurs de longue durée ayant suivi un stage.	Favoriser l'embauche de chômeurs de longue durée.	Un an maximum d'exonération.	Salarié sous CDI ou CDD.	4600 (1/9/87)
Stage de réinsertion en alternance.	Demandeurs d'emploi au chômage depuis 2 ans ou plus.	Réaccoutumance aux situations de travail	5 mois en moyenne. Alternance de période en centre de formation et en entreprise.	Stagiaire de la formation professionnelle (SFP).	13900 (1/9/87)
Stage FNE/CLD.	Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus à l'ANPE.	Complément de formation.	450 heures en moyenne. Déroulement en organisme de formation et pour partie en entreprise.	SFP ou chômeur indemnisé.	42700
Stage FNE/FI.	Femmes isolées privées de ressources.	Orientation, remise à niveau, réinsertion.	700 heures en moyenne.	SFP ou chômeuse indemnisée.	1800
Stage modulaire.	Demandeurs d'emploi défavorisés.	Redynamisation et réinsertion.	450 heures en moyenne. Modules de formation permettant de composer des itinéraires individualisés. Pour partie en entreprise.	SFP ou chômeur indemnisé.	87000
Stage de mise à niveau.	Demandeurs d'emploi dont la qualification est proche d'une offre déposée.	Action d'adaptation professionnelle.	300 heures en moyenne.	SFP ou chômeur indemnisé.	16700
Stage de préparation à l'emploi.	Jeunes chômeurs de 16 à 25 ans à faible niveau scolaire ou chômeurs de longue durée.	Élaboration d'un projet professionnel.	6 mois en moyenne dont 25 % en entreprise.	SFP rémunéré.	77800 (1/9/87)
Programme d'insertion locale (PIL).	Demandeurs d'emploi de plus de 25 ans et indemnisés en allocation de solidarité spécifique.	Réinsertion en association ou collectivité locale.	6 mois, 80 à 120 heures par mois.	SFP.	4200 (1/5/87)
Programme local d'insertion des femmes isolées (PLIF)	Femmes isolées de 40 ans ou plus	Idem	9 mois maximum Complément de formation de 225 heures au minimum.	SFP.	2800
Complément local de ressources (CLR)	Adultes de plus de 25 ans sans ressources ni indemnités.	Idem	3 à 12 mois, 80 heures par mois.		12700
Associations intermédiaires.	Chômeurs en difficulté.	Créer des associations rendant des services non offerts par le marché, les personnes étant mises à la disposition de tiers.		Salariés sous contrat à durée déterminée particulier, ou sous contrat à durée indéterminée à temps partiel.	10800 (1/6/87)

Imprimerie Nationale 8 256 122 O